

Contre les discriminations, le **dispositif LDH** dans les «quartiers»

La LDH, en tant qu'organisation promouvant les principes d'égalité et d'universalité des droits, a considéré qu'il était essentiel et urgent d'organiser une intervention dans les quartiers populaires pour lutter contre les discriminations. Un projet d'envergure, multiacteurs et multisites.

Jean-François MIGNARD, membre du Comité central de la LDH

La Ligue des droits de l'Homme est toujours soucieuse de la réalité vécue par les habitantes et habitants des quartiers populaires, et elle porte un regard attentif et vigilant sur les très nombreuses formes d'atteintes aux droits qui en marquent le quotidien. Pour autant, force est de constater qu'au-delà de cet intérêt et de son engagement constant sur ces questions, elle fait partie des organisations de la société civile qui, de fait, existent à l'écart de ces territoires et de ces populations. Cette étrangeté réciproque induit – et est également en partie le produit – de représentations réciproques souvent erronées, qui entretiennent ce phénomène problématique : du côté de la LDH et de ses membres, qui peuvent développer une approche angélique, ou, à l'inverse, être très méfiants à l'égard des habitants qui constituent une société qui est tout sauf homogène ; du côté des habitantes et habitants, pour qui la LDH représente une «insitution» qui leur est étrangère et qui se mobilise sur des questions de droits que bon nombre

finissent par considérer comme inaccessibles, quand ceux-ci ne sont pas en dehors de leurs revendications légitimes. «Les droits de l'Homme, c'est pas pour nous» est le discours souvent entendu, quelquefois explicite, quelquefois implicite dans l'attitude qui conduit à ne pas utiliser des dispositifs de facilitation d'accès aux droits (permanences juridiques, Maisons de la justice...); dispositifs qui restent sans effets pour des catégories entières de populations, souvent premières victimes des processus de stigmatisation et de discrimination.

C'est à partir de ce constat général, et au regard du contexte politique et social de ces dernières années que la LDH s'est engagée dans une importante expérimentation (voir encadré p. 22), appuyée et financée par la fondation Open Society⁽¹⁾.

Un réseau, dense, d'intervenants locaux

Prenant acte de l'écart existant entre la LDH et les acteurs locaux inscrits dans les territoires d'action visés, aux problématiques spécifiques, un premier niveau

de partenariat de pilotage général a été mis en place. La LDH s'est ainsi assurée de l'aide du CCIF⁽²⁾, au regard de son expertise sur le traitement des questions de discriminations vécues sur ces quartiers, et de l'association Tactikollectif⁽³⁾, acteur culturel, social et politique fortement implanté et inscrit dans un réseau dense à l'échelle nationale. Ce noyau de pilotage, animé par la LDH, s'est adjoint les services d'un chef de projet chargé de l'animation et de la coordination du dispositif.

Afin d'agir au plus près du local et de pouvoir être réactif et efficace face aux violations de droits liées à l'état d'urgence, aux abus policiers et aux actes racistes et discriminatoires, un réseau d'intervenants associatifs au plus proche du terrain a été identifié sur des territoires choisis, en relation avec les structures locales de la LDH (sections, fédérations). Bien sûr, il ne s'agissait pas de créer ce réseau *ex nihilo* et de se substituer à l'existant, ou bien d'ajouter une «couche» d'intervention dans des dispositifs locaux quelquefois déjà

(1) Voir www.opensocietyfoundations.org/explainers/open-society-foundations-and-george-soros/fr. Nous avons déjà mené avec Open Society des projets sur la question du contrôle au facias.

(2) Collectif contre l'islamophobie en France.

(3) <http://tactikollectif.org>.



©DR

saturés, mais de s'appuyer sur des personnes intégrées à des dispositifs publics et associatifs préexistants pour renforcer, sur ces questions, leur visibilité et leurs compétences.

La fonction de ces intervenants mobilisés dans des associations enracinées dans les territoires est de servir de lien entre le niveau national du dispositif et le niveau local, ainsi qu'entre opérateurs locaux dans le quartier. Concrètement, il s'agit de :

- créer une présence identifiée et connue par les communautés les plus affectées par ces pratiques;
 - sensibiliser et outiller les habitants et acteurs locaux afin de mieux connaître et faire respecter leurs droits;
 - fournir conseil et assistance aux «victimes»;
 - former et assister des acteurs locaux dans la collecte de preuves pouvant contribuer aux actions en justice;
 - aider éventuellement à la préparation de dossiers et faire le lien avec des avocats du réseau.
- Ces intervenants ont également pour mission de contribuer à tisser des liens de confiance entre les personnes et communautés les plus affectées par ces abus et des acteurs adéquats du monde

associatif et syndical. Dans ce cadre ont été contactées des associations locales qui ont ainsi pu bénéficier de financements liés au programme mis en place, leur permettant de financer, de manière souple et adaptée à chaque contexte, du temps d'intervention dédié.

Coordination souple et mutualisation

Autre élément original et innovant au regard du fonctionnement ordinaire de la LDH, a été également mise en place une coordination non contraignante, au niveau national, du réseau d'intervenants. Cette coordination vise à une bonne connaissance réciproque et un développement partagé des actions et stratégies développées de façon expérimentale par les acteurs impliqués : déplacements sur le terrain, organisation de rencontres entre acteurs, création d'outils pour soutenir leurs activités, regroupements lors des formations, suivi et appui pour l'intervention auprès des victimes. Un certain nombre de moyens ont été mis à disposition des différents acteurs pour lancer le dispositif :

- un guide thématique « Lutte

Rencontre entre les habitants du quartier des Izards, à Toulouse, et la section locale de la LDH, en décembre 2017.

Afin d'être localement efficace face aux violations des droits liées à l'état d'urgence, aux abus policiers et aux actes racistes et discriminatoires, un réseau d'intervenants associatifs a été identifié au plus proche du terrain.

contre les discriminations dans les quartiers » visant à renforcer les compétences des acteurs associatifs engagés au niveau local, afin de mieux documenter les faits, de mieux analyser les possibilités d'actions, de développer des outils. Concrètement, il s'est agi d'armer les intervenants d'éléments de connaissances de base s'articulant autour de cinq thématiques selon nous prioritaires et nécessitant aujourd'hui une vigilance particulière : les rapports avec les forces de l'ordre; les différentes formes de discriminations ; la laïcité ; les problématiques de genre ; les dynamiques associatives; la question de la participation citoyenne;

- des fiches thématiques simplifiées reprenant les contenus du Guide dans un registre très opérationnel, en direction des habitantes et habitants ;

A noter que ces deux premiers outils sont conçus comme complémentaires de modules de formation (deux jours par site) s'adressant aux partenaires locaux des acteurs associatifs, afin de constituer une connaissance partagée sur un même territoire et aider au développement de projets d'intervention impliquant des acteurs divers ;

- des journées de rencontre des différents sites (cinq à ce jour) permettant analyse croisée, mutualisation des approches, des outils, et pilotage collectif de la démarche ;
- un blog mettant en relation les acteurs et donnant des informations multiples sur les actions développées dans les différents sites, sur les outils d'intervention...

Des sites différents, aux enjeux propres

Engagées dans le projet pour la plupart peu après la rentrée scolaire 2017, et après un premier temps de préparation, les différentes associations ou structures, en lien plus ou moins serré avec les sections locales de la LDH, sont à ce jour en plein dévelop-

pement de leurs actions, à partir de thématiques propres à leur ancrage territorial :

- à Montpellier, l'association d'habitantes Espoir 34 du quartier du Petit-Bard, qui s'est centrée sur les questions de discriminations au logement et les problématiques scolaires, notamment liées à la laïcité, a constitué un groupe ressource avec des habitants et mis en place des permanences d'accueil, d'écoute et d'orientation ;
- à Créteil, La Cabane des associations mutualise les projets d'une dizaine d'associations et organise des événements sportifs et culturels, avec l'objectif de combattre toutes les discriminations. Elle travaille actuellement à la création des « 24 heures contre les discriminations »

(correspondant aux vingt-quatre critères de discrimination prohibés par la loi), chaque association prenant en charge une ou plusieurs thématique(s) de discriminations ;

- à La Courneuve, l'association Asad, engagée prioritairement dans l'accompagnement scolaire, mène une action pour conjuguer la réussite et l'espoir dans le domaine scolaire, de la maternelle à la terminale, mais aussi favorise la constitution de petits pôles d'intervention pour accompagner et orienter les habitants (comme ceux de la dernière « barre » des « 4000 »), à La Courneuve, tout en travaillant sur la question des violences policières dans le quartier ;
- à Toulouse, dans les quartiers Nord, l'association d'habitantes Izards attitude a organisé des journées de formation et de rencontres entre acteurs de terrain sur les discriminations. Elles ont permis d'identifier la nécessité de travailler, là aussi, sur les questions de logement et de rapports entre les forces de l'ordre et les habitants du quartier (particulièrement les jeunes), dans un contexte très marqué par les trafics de drogue ;

- à Caen, ce sont plutôt les questions liées à la scolarité et aux incivilités qui ont été identifiées, dans le quartier du Chemin vert ; des projets d'actions ont pris comme support de travail une web TV, permettant de développer localement l'engagement citoyen.

A ces sites déjà investis dans le projet se sont adjoints d'autres acteurs à Saint-Fons (Rhône), et, en perspective, à Marseille, ou dans la région parisienne.

Ce dispositif reste à pérenniser, au plan financier, et à développer comme forme d'intervention originale au sein de la LDH, permettant ainsi à cette dernière de (re)nouer du lien avec une partie des classes populaires et de s'ouvrir plus largement à nos concitoyennes et concitoyens. ●

Les attendus et objectifs du projet

Ciblé sur des territoires définis à identifier, le projet initial développait ainsi les attendus suivants (extraits) : « Les actes de terrorisme dont la France a été victime ont des conséquences directes sur l'état des libertés publiques et individuelles au travers des textes de loi, de pratiques des forces de l'ordre, de l'attitude des pouvoirs publics et de l'état de l'opinion publique. Les pouvoirs publics, des maires au plus haut niveau de l'Etat, soit par leurs propos, soit par l'usage de leurs pouvoirs, apportent une contribution non négligeable à un processus de discrimination, discrimination de plus en plus institutionnalisée.

Cette situation est de nature, au-delà même des injustices qu'elle provoque (et ces injustices sont aussi bien individuelles que collectives), à entraîner une décrédibilisation des processus démocratiques et, par-là, un regain de replis identitaires et de divisions communautaires. Or les populations, victimes de ces discriminations, ont peu de moyens de mettre en œuvre les dispositifs légaux qui existent. Les dispositifs publics sont insuffisants ; l'aide juridictionnelle (au civil), les

commissions d'office (au pénal) voient les avocats rémunérés si faiblement que cela ne permet pas de garantir une assistance efficace. L'information délivrée n'atteint pas le public visé ou n'est même pas audible par celui-ci. Le mouvement associatif et les interventions caritatives ne peuvent suffire à combler ces manques, tant leurs ressources sont insuffisantes. Dans certains cas, l'intervention caritative, tout en ayant un premier effet bénéfique, ne permet pas de tirer les conséquences sociales et institutionnelles des situations révélées.»

De là ont découlé ces objectifs :
« - développer les ressources locales et autonomisées destinées à assister les victimes ;
- assurer une veille juridique afin de pouvoir transmettre aux ressources locales une information juridiquement exacte ;
- assurer éventuellement le financement de certaines procédures particulièrement importantes quantitativement et qualitativement.»

J.-F. M.